



AVIS DE COURSE

Nom de l'épreuve : **Régate de bassin de printemps WINDSURF GLISSE
Accession (grade 5B)**

Date : **18 et 19 mai 2019**

Lieu : **Carnon Ouest – Destroy Beach**

Autorité Organisatrice : **YACHT CLUB DE MAUGUIO-CARNON**

1 REGLES

- 1.1 La régata sera régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile 2017-2020*,
- 1.3 Par les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables
- 1.4 Sécurité et équipement :
Le comité de course se réserve le droit d'obliger les coureurs à porter un gilet de sauvetage.
En application de l'article 243-1.1 de la division 240, relative à l'armement de sécurité des navires, les concurrents sont dispensés de l'obligation d'emporter un moyen de repérage lumineux.

2 PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité.
En application de la Régulation 20 de l'ISAF (Code de Publicité), telle que modifiée par le règlement de publicité de la F.F.Voile, les Planches peuvent être tenus de porter la publicité choisie et fournie par l'autorité organisatrice

3 ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

- 3.1 Les Planches admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire joint et en renvoyant les droits d'inscription requis au YC Mauguio-Carnon (adresse ci-dessous) ou bien par internet au www.ycmc.fr
- 3.2 Les concurrents résidant en France doivent présenter au **moment** de leur inscription :
- la licences FFVoile 2019 portant la mention **compétition** et
- l'autorisation parentale pour les mineurs pour la participation à l'épreuve et
- si nécessaire l'autorisation de port de publicité
- 3.3 Les concurrents étrangers ne possédant pas de licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :
-un justificatif de leur appartenance à une Autorité Nationale membre de l'ISAF,
-un certificat de jauge de conformité
- un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an (rédigé en français ou en anglais) ainsi qu'une autorisation parentale pour les mineurs.
- 3.4 **Catégorie Accession** : Les concurrents concernés doivent être né avant 2004.
Pour cette catégorie, un dossard sera distribué pour l'identification des concurrents.

Jauge matériel : la taille de voile maximum autorisée est 5.8m², le choix du mât et du wishbone est libre. La planche doit être une bic 293 one design ou bien une bic 293 core, le choix de l'aile est libre dans la limite d'une longueur maximal de 46cm

4 DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe : Toutes les classes / Montant 30 € si la fiche de pré-inscriptions est renvoyée avant le 12 mai 2019, passée cette date une majoration de 5€ sera appliquée sur les droits d'inscriptions.

5 PROGRAMME

Samedi 18 mai 2019 :

- 10H30 / 12H30 accueil, inscription
- 12h30 : réunion entraîneur



- 13H00 : mise à disposition à terre.
- 19h30 : Repas coureurs / accompagnateurs

Dimanche 19 mai 2019 :
-09H30 mise à disposition à terre

- 5.1** Le nombre maximum de courses à courir sur la régata sera de 12.
- 5.2** Dernier signal d'avertissement possible le dimanche : 15h00
Remise des prix : à partir à 17h00.

6 INSTRUCTIONS DE COURSE

- disponible à la confirmation des inscriptions le samedi 18 mai
- disponible en version électronique à l'adresse internet suivante : www.ycmc.fr

7 PARCOURS

- 7.1** Les parcours sont de type construit : trapèze avec possibilité de slalom. Le temps cible sera de 20 minutes par course. L'organisation se réserve le droit de modifier le type de parcours possibles en fonction des conditions météorologiques
- 7.2** Un parcours spécifique pour la catégorie accession sera mis en place avec une durée de course plus courte ainsi qu'un nombre de courses réalisées adapté au niveau de pratique

8 CLASSEMENT

- 8.1** Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera. En cas d'égalité de points entre les concurrents, l'annexe B sera appliquée.
- 8.2** Le nombre de courses devant être validées pour constituer une série est de : **2**.
- 8.3** (a) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'une planche dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses, est de **2**.
(b) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant son plus mauvais score est de **4**.
(c) Le nombre de courses devant être validées, pour que le score d'un bateau dans la série soit le total de ses scores dans toutes les courses en retirant ses 2 plus mauvais score est de **11**.
- 8.4** Il sera effectué un classement pour les catégories suivantes :
Accession

9 DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

10 ASSURANCE

Les concurrents étrangers non licenciés FFVoile devront justifier d'une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture d'un montant minimal de 2 millions d'Euros.

11 INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires veuillez contacter :
Le YCMC 04/67/50/59/44 club@ycmc.fr

11.1 ACCUEIL DES CONCURRENTS

Comment se rendre au YC Mauguio-Carnon ? Prendre l'autoroute A9 puis A709, sortie 28 « MONTPELLIER EST » (Aéroport international) et suivre direction les plages, sortir à CARNON, la base nautique « Marcelbuffet » est située à l'OUEST de CARNON (avant-port rive droite) suivre les indications « base nautique ».

12 PANIER REPAS COUREUR



Il est possible de commander des paniers repas pour les coureurs au tarif unitaire de 5€. Les paniers sont à réserver en amont par mail à club@ycmc.fr avant le 10 mai 2019.

Bonne régata à tous,

Yacht Club Manguio-Carnon
Quai Eric Tabarly – Carnon plage- 34 130 Manguio
E-mail : club@ycmc.fr Internet : www.ycmc.fr
Tél. 04 67 50 59 44